

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1280600: chaussures orthopediques

En vigueur au 01/04/2014 (Dernière actualisation de la page 25/04/2014)

A partir du 01/04/2014, les travailleurs et les employeurs qui appartenaient jusqu'alors à la SCP 1280600 sont repris dans la CP 3400000 (AR du 20/09/2009, entrée en vigueur le 01/04/2014). La SCP 1280600 a été abrogée à partir de cette date.